



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et aux projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sur les communes de Réguisheim, Niederentzen et Oberentzen

Par arrêté du 12 septembre 2019, n°26/2019, le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communautés de Communes du Centre Haut-Rhin (destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de la Communauté de Communes et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols)
- et sur les projets des deux Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des édifices protégés de Réguisheim (clocher de l'église Saint-Etienne) et de Niederentzen (église Saint-Agathe), destinés à définir les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec le monument historique ou qui contribuent à sa conservation ou à sa mise en valeur. Le périmètre de protection de l'église de Niederentzen s'étend sur la commune d'Oberentzen.

A cet effet, Monsieur M. Noël HORNY, Conservateur des Hypothèques, retraité, a été désigné le 9 juillet 2019 en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique unique se déroulera durant 32 jours consécutifs à compter du **7 octobre 2019 au 7 novembre 2019 inclus.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR), siège de l'enquête publique, au R.D.C. du bâtiment :

- **le lundi 7 octobre 2019 de 8 h à 10 h au R.D.C,**
- **le jeudi 7 novembre 2019 de 17 h à 19 h au R.D.C.,**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées aux jours et horaires suivants :

- **le jeudi 10 octobre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie de NIEDERHERGHEIM,**
- **le jeudi 10 octobre 2019 de 14 h à 16 h, à la mairie d'OBERENTZEN,**
- **le lundi 14 octobre 2019 de 15 h à 17 h, à la mairie de NIEDERENTZEN,**
- **le lundi 14 octobre 2019 de 17h 30 à 19 h 30, à la mairie d'OBERHERGHEIM,**
- **le jeudi 17 octobre 2019 de 17 h à 19 h, à la mairie d'ENSISHEIM,**

- le vendredi 18 octobre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie de REGUISHEIM,
- le vendredi 18 octobre 2019 de 13 h à 15 h, à la mairie de MEYENHEIM,
- le mardi 22 octobre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30, à la mairie de MUNWILLER,
- le mardi 22 octobre 2019 de 17 h à 19 h, à la mairie de BILTZHEIM,
- le mardi 5 novembre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie d'ENSISHEIM.

Le maître d'ouvrage du projet de PLUi est la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Toutes informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes, au siège de la Communauté de Commune, 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM au R.D.C. (rez-de-chaussée)

Le maître d'ouvrage des projets de PDA est le Préfet de région, Préfecture de la Région Grand-Est Monsieur le Préfet de Région [5, Place de la République, 67073 STRASBOURG CEDEX représenté par la DRAC Grand Est/udap 68](#). Toutes informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être demandées par écrit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC Grand Est) /Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 68), à Madame Pauline LOTZ, Architecte des bâtiments de France à l'adresse suivante : 17, Place de la Cathédrale 68 000 COLMAR ou udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur les projets de PDA pourront être consignées sur les registres d'enquête unique déposés au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies concernées (cf références dans le tableau ci-dessus). Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin située 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1436> et par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1436@registre-dematerialise.fr

Pour information : toutes les observations déposées manuscritement ou par mail seront rendues publiques sur le registre dématérialisé. Dans le cas où l'auteur de l'observation souhaite rester anonyme, ce dernier devra le formuler expressément dans son observation afin que cela puisse être pris en compte.

Sont également consultables au siège de la CCCHR dans le cadre de l'enquête publique (en version papier et sur poste informatique), ainsi que sur le site internet de la CCCHR :

- *l'évaluation environnementale du projet de PLUi et son résumé non technique compris dans le rapport de présentation du dossier de PLU ;*
- *l'avis de l'autorité environnementale, daté du 12 septembre 2019.*

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête (comprenant notamment le projet de PLUi et son évaluation environnementale, le projet de PDA des monuments historiques, la note de présentation non technique (R123-6), la note relatant les éléments de l'article R123-8 du code de l'environnement) pourront être consultées au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à l'adresse suivante : 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM au R.D.C. (rez-de-chaussée), ainsi que dans les mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture (dont les détails figurent ci-dessous) :

NIEDERHERGHEIM	6, Place de la Mairie 68127 NIEDERHERGHEIM	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et le lundi après-midi de 14h à 16h30
OBERENTZEN	27, rue Principale 68127 OBERENTZEN	lundi de 14h15 à 18h30 mardis et vendredis de 8h15 à 11h30 mercredi de 9h30 à 11h30 jeudi de 14h15 à 18h30
NIEDERENTZEN	14, rue Principale 68127 NIEDERENTZEN	Le lundi de 15h à 17h30 les mardis, mercredis et vendredis de 10h à 12h le jeudi de 15h à 18h30
OBERHERGHEIM	72, rue Principale 68127 OBERHERGHEIM	lundi de 17h à 19h30 et mardi au vendredi de 10h à 12h
ENSISHEIM	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h 30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30
REGUISHEIM	40, rue grand'rue 68890 REGUISHEIM	lundi, mercredi et jeudi de 10h à 12h -16h à 18h mardi fermé le matin - 16h à 18h vendredi de 8h à 12h -14h à 16h
MEYENHEIM	10, Grand'Rue 68890 MEYENHEIM	lundi de 8h30 à 12h - 13h à 18h mardi de 8h30 à 12h mercredi : fermé jeudi de 8h30 à 12h vendredi de 8h30 à 12h - 13h à 17h30
MUNWILLER	23, rue Principale 68250 MUNWILLER	le mardi de 14h à 19h le vendredi de 14h à 19h
BILTZHEIM	Rue de Rouffach 68127 BILTZHEIM	lundi et mercredi : fermé mardi de 10h à 12h - 16h à 19h jeudi de 10h à 12h - de 16h à 18h vendredi de 16h à 18h
CCCHR	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1436>, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes : <http://ccchr.fr/cadre-de-vie/urbanisme/> pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès au dossier d'enquête complet sera également assuré sur un poste informatique au siège de la communauté de communes à Ensisheim aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la communauté de communes.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public à la préfecture du Haut-Rhin et à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller pendant un an.

Au terme de l'enquête publique unique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi et le Préfet de Région créera les PDA par arrêté préfectoral.